



Exemplaire à conserver

CHARTE 2018

Les responsables de l'association organisatrice s'engagent à respecter la CHARTE suivante :

1. Mettre en valeur notre patrimoine culturel à travers le folklore, la gastronomie, les produits, les expositions et les animations proposées aux visiteurs.
2. Etre représentés aux réunions et réceptions par une ou plusieurs personnes ayant autorité.
3. Respecter les décisions arrêtées par l'Assemblée Générale.
4. A l'occasion de l'Assemblée Générale, du Congrès et / ou du Forum, un dossier est distribué à chaque délégation. Les documents qu'il contient donnent des informations pratiques sur l'année en cours et doivent être remis, par le délégué qui réceptionne le dossier, aux différentes personnes concernées au sein de son association.
5. Ne pas demander un patronage auprès d'un autre partenaire médiatique que ceux qui sont nos partenaires officiels.
6. Favoriser, autant que possible, les partenaires et annonceurs qui soutiennent la RONDE.
7. Faire figurer le sigle de la RONDE des fêtes et celui des partenaires officiels sur l'ensemble des affiches, programmes et invitations : L'Alsace, Crédit Mutuel, Dreyeckland / RTL2 / Cerise FM (les différents logos sont fournis lors de l'Assemblée Générale, du Congrès et / ou du Forum, et disponibles en permanence sur le site internet).
8. Faire parvenir au bureau de la RONDE un exemplaire de l'affiche, du programme et de l'invitation, dès leur parution et au plus tard dix jours avant la fête.
9. Ces documents nous permettent de communiquer les informations concernant votre manifestation aux partenaires médias et de répondre aux demandes téléphoniques des visiteurs potentiels.
10. Mettre en évidence, lors de la fête, l'ensemble des articles de la RONDE (brochures, affiches, etc.)
11. Nappes de table : toutes les tables doivent exclusivement être couvertes par des nappes de la RONDE des fêtes et uniquement par celles de l'année en cours.
12. Prendre en charge le matériel (nappes et serviettes) à la date qui aura été fixée et communiquée.
13. Récupérer les banderoles auprès du responsable nommé dans chaque secteur et les lui restituer au plus tard le mercredi suivant la manifestation. Le nom et les coordonnées des responsables de votre région se trouvent dans le dossier transmis à l'occasion de l'Assemblée Générale, du Congrès et / ou du Forum.
14. Régler la cotisation annuelle et les éventuelles factures dans le mois suivant leur date d'émission.
15. Avant toute modification de date de la manifestation, consulter la RONDE pour avis.

Le signataire de la présente Charte s'engage à en transmettre une copie aux principaux responsables de son association, de sorte qu'elle soit connue de tous les organisateurs.

Le non-respect des articles ci-dessus par un organisme-membre engendre des effets néfastes pour la RONDE des fêtes et l'ensemble de ses Adhérents.

Fait à, le

Signature du Responsable :